



DEPOT D'UNE DEMANDE DE PROCEDURE DE SAUVEGARDE POUR BIOSYNEX ET D'UNE DECLARATION DE CESSATION DE PAIEMENT POUR SA FILIALE AVALUN

Comme indiqué dans ses précédents communiqués de presse et dans le rapport annuel financier sur l'exercice 2024, BIOSYNEX et ses créanciers financiers avaient formalisé en janvier 2025 un accord portant sur le réaménagement des dettes financières existantes de la Société avec un allongement de leur maturité, un gel des remboursements en capital jusqu'en février 2026, une consolidation du crédit revolving (RCF) et une plus grande souplesse dans les covenants. BIOSYNEX s'était également engagée à un renforcement des fonds propres et à mener une réorganisation capitalistique qui pouvait conduire à la cession de tout ou partie des activités nord-américaines du Groupe ainsi qu'à la filialisation de l'activité Pharma, les produits de cessions de ces opérations étant en priorité affectés à un remboursement anticipé des dettes financières réaménagées.

Le climat des affaires difficile aux Etats-Unis, une consommation des ménages en berne de part et d'autre de l'Atlantique et une conjoncture politico-économique compliquée en France n'ont pas permis à ce jour de finaliser le programme de cession envisagé initialement et ont conduit à une révision à la baisse du plan d'affaires. Pour mémoire, BIOSYNEX a publié un chiffre d'affaires de 50,8 M€ sur le premier semestre 2025, en baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Compte-tenu de ces éléments, la Société anticipe qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses échéances de remboursement d'emprunts en 2026.

C'est dans ce contexte que la Société a déposé, ce jour, une demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal Judiciaire de Strasbourg pour lui permettre de restructurer son endettement bancaire. À ce jour, celui-ci s'élève à 59,6 millions d'euros.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté proactive de la direction de BIOSYNEX de créer les conditions les plus favorables à la réussite de sa transformation et de maximiser la valeur unique de ses technologies et produits. La Société perçoit ainsi la demande de procédure de sauvegarde, si elle aboutit, comme une étape stratégique visant à assurer une transition stable vers une nouvelle phase de croissance et de prospérité pour l'entreprise et ses actionnaires. BIOSYNEX, malgré les défis actuels, reste résolument optimiste quant à son avenir et est déterminée à surmonter cette période transitoire.

Une audience est prévue le lundi 29 septembre 2025 afin d'obtenir une décision du Tribunal.

En parallèle, BIOSYNEX annonce le dépôt, le même jour, par sa filiale AVALUN d'une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal Judiciaire de Strasbourg. L'audience pour statuer sur l'avenir financier de AVALUN se tiendra également le 29 septembre 2025.

BIOSYNEX avait acquis la société AVALUN en avril 2021. Cette société, s'appuyant sur une technologie protégée issue du CEA Leti, a développé une plateforme de biologie délocalisée (Point of care) connectable dénommée LabPad® ainsi que des tests de diagnostic dans ce domaine (Tsmart® INR et Tsmart® FIB Batrox) compatibles avec le LabPad®.

AVALUN était partie prenante de l'expérimentation démarrée en 2017 de biologie délocalisée Di@pason, financée par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) et permettant aux acteurs de terrain (cabinets d'infirmiers, maisons de soins, EHPADs, ...) de réaliser les mesures d'INR au plus près des patients, sous la responsabilité des laboratoires de biologie médicale partenaires. En raison de l'arrêt de cette initiative en 2023 après des avis défavorables rendus par le Conseil National de l'Ordre des Médecins et l'Union Nationale des

Professionnels de Santé sur la généralisation de Di@pason, les possibilités de commercialisation des produits d'AVALUN dans ce domaine ont été fortement obérées.

Son autre test (Tsmart® FIB Batrox) lancé mi-2024 après avoir obtenu le marquage CE IVDR a suscité un intérêt auprès des anesthésistes réanimateurs et des spécialistes de l'hémostase dans le cadre de la prise en charge des hémorragies sévères. Néanmoins, des développements nécessitant des investissements significatifs restent encore nécessaires pour généraliser l'implantation de ce test.

Le Groupe BIOSYNEX n'a pas identifié de repreneurs en mesure de s'engager rapidement et n'est pas aujourd'hui en position de financer ces investissements conséquents dans un contexte de recentrage sur ses activités stratégiques et rentables à court et moyen terme.

Par ailleurs, le marché de la coagulation est dominé par une poignée d'acteurs avec des positions fortes et bien établies ce qui aurait nécessité des investissements marketing et commerciaux importants pour réussir à s'implanter sur ce segment très spécialisé. D'autre part, l'arrivée sur ce marché de l'hémostase d'urgence de produits concurrents chinois présage d'une rentabilité inférieure aux prévisions initiales.

L'ensemble de ces éléments et l'absence de perspectives à moyen terme ont conduit à déclarer la cessation de paiement d'AVALUN.

BIOSYNEX est en cours d'évaluation des impacts financiers et comptables de cette déclaration. Il est attendu qu'un amortissement exceptionnel des actifs incorporels liés à AVALUN doive être comptabilisé. En outre, la créance de 3,4 M€ que BIOSYNEX détient sur AVALUN ne sera probablement pas recouvrée.

Prochaine communication : Résultats semestriels 2025 et chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2025 le mercredi 22 octobre 2025 après bourse

À propos de BIOSYNEX

Créé en 2005, le laboratoire français BIOSYNEX est un Groupe leader du diagnostic de santé, spécialisé dans les tests rapides, en monitoring des biothérapies et en biologie moléculaire.

Acteur de la médecine du futur prônant l'amélioration du parcours de soins, BIOSYNEX propose à différents types d'utilisateurs tels que les laboratoires, les hôpitaux, les médecins et le grand public, des solutions de santé innovantes qui améliorent la prise en charge globale du patient.

À l'issue de la pandémie du Covid-19 au cours de laquelle BIOSYNEX a apporté une large contribution, le Groupe a acquis, grâce notamment à une politique de croissance externe dynamique, une nouvelle dimension au niveau international dans le domaine du diagnostic rapide, avec des produits et des technologies de « Point of Care ». Il dispose ainsi de filiales de recherche, de production et de distribution aux États-Unis, en Europe et en Asie à la disposition de ses deux business units BIOSYNEX PHARMACIE et BIOSYNEX DIAGNOSTIC.

Pour le grand public : la division BIOSYNEX Pharma, spécialisée dans l'autodiagnostic et les produits de santé familiale, commercialise à un large maillage de pharmacies et de parapharmacies toute une gamme complète de marques fortes et reconnues autour de la prévention, du diagnostic et des soins naturels.

Pour les professionnels : la division BIOSYNEX Diagnostic, activée à forte composante technologique positionnée sur des secteurs porteurs, développe et propose aux laboratoires & hôpitaux médecins & EHPAD, des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro sous forme de tests de diagnostic rapide (TDR et TROD), de biologie moléculaire et de point of care (POC) pour le dépistage, le diagnostic et la prévention.

Basé à Illkirch-Graffenstaden en Alsace, le groupe BIOSYNEX emploie près de 465 collaborateurs et dispose d'une présence dans 95 pays. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 101 M€ en 2024. Côté sur Euronext Growth Paris (FR0011005933 ALBIO), BIOSYNEX est éligible au PEA PME.

Plus d'informations sur www.biosynex.com

CONTACT



Larry Abensur
Président-Directeur Général
investisseurs@biosynex.com



Julia Bridger
Listing Sponsor
+33 1 44 70 20 84
jbridger@elcorp.com



Gilles Broquelet
Communication financière
+ 33 1 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr